

Procédure file

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué 2020/2668(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Règlement sur les exigences de fonds propres (CRR): normes techniques de réglementation concernant l'évaluation prudente en vertu de l'article 105, paragraphe 14 Complétant 2011/0202(COD) Sujet 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.04 Banques et crédit 2.50.05 Assurances, fonds de retraite 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 2.50.10 Surveillance financière	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		

Événements clés			
28/05/2020	Publication du document de base non-législatif	C(2020)03428	
28/05/2020	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
17/06/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/06/2020	Décision du Parlement	T9-0155/2020	
19/06/2020	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Conseil		

Informations techniques	
Référence de procédure	2020/2668(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Base juridique	Règlement du Parlement EP 0111-p6
Étape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	ECON/9/03109

Portail de documentation				
Document de base non législatif		C(2020)03428	28/05/2020	EC
Recommandation de non-objection à l'acte délégué avant expiration du délai		B9-0183/2020	10/06/2020	EP
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0155/2020	17/06/2020	EP

